

RCS : NIMES Code greffe : 3003

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 02518 Numéro SIREN : 878 946 110 Nom ou dénomination : A2BVI

Ce dépôt a été enregistré le 23/08/2022 sous le numéro de dépôt B2022/013420

372-013420

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2022

Désignation de l'entreprise :		A2BVI SAS															1 2				
Adresse de l'entreprise :		18 RUE HUBERT REEVES rue Hubert Reeves Zone Artisanale la Grande Terre 30620 AUBORD															1 2				
Numéro SIRET *		8	7	8	9	4	6	1	1	0	0	0	0	1	1	Néant ☐					
																	Exercice clos le, 3 1 1 2 2 0 2 1				
																	Net 3				
																	Brut 1				
																	Amortissements, provisions 2				
Capital souscrit non appelé (I)		AA																			
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AB																AC			
	Frais de développement *	CX																CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF																AG			
	Fonds commercial (1)	AH																AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ																AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL																AM			
	Terrains	AN																			
	Constructions	AP																			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR																AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT																AU			
Immobilisations en cours	AV																AW				
Avances et acomptes	AX																AY				
ACTIF FINANCIER *	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS																CT			
	Autres participations	CU	356 250															CV 356 250			
	Créances rattachées à des participations	BB																BC			
	Autres titres immobilisés	BD																BE			
	Prêts	BF																BG			
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations financières *	BH																BI			
	TOTAL (II)	BJ	356 250															BK 356 250			
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL																BM		
		En cours de production de biens	BN																BO		
		En cours de production de services	BP																BQ		
Produits intermédiaires et finis		BR																BS			
Marchandises		BT																BU			
CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV																BW			
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX																BY			
	Autres créances (3)	BZ	11 369															CA 11 369			
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB																CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD																CE			
DIVERS	Disponibilités	CF	35 130															CG 35 130			
	Charges constatées d'avance (3) *	CH																CI			
	TOTAL (III)	CJ	46 499															CK 46 499			
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW																		
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM																		
Écarts de conversion actif *		CN																			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	402 749															IA 402 749			
Renvois : (1) Dont droit au bail.																	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP				
Clause de réserve de propriété :																	(3) Part à plus d'un an : CR				
Immobilisations																	Stocks :				
																	Créances :				

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2022

Désignation de l'entreprise		A2BVI SAS		Néant ☐		
		Exercice N				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 58 163...)		DA	58 163		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC			
	Réserve légale (3)		DD	5 816		
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * Ej)		DG	32 428		
	Report à nouveau		DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	65 131		
	Subventions d'investissement		DJ			
	Provisions réglementées *		DK			
	TOTAL (I)		DL	161 538		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM			
	Avances conditionnées		DN			
	TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP			
	Provisions pour charges		DQ			
	TOTAL (III)		DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS			
	Autres emprunts obligataires		DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	203 982		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	26 937		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	425		
	Dettes fiscales et sociales		DY	9 866		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ			
Compte régul.	Autres dettes		EA			
	Produits constatés d'avance (4)		EB			
TOTAL (IV)		EC	241 211			
Écarts de conversion passif *		ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	402 749			
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	75 769		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SID 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A2BVI SAS		Néant ☐ *		
		Exercice N		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF
		FG	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FI	FK	FL
	Production stockée *			FM
	Production immobilisée *			FN
	Subventions d'exploitation			FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP
	Autres produits (I) (11)			FQ
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS
	Variation de stock (marchandises) *			FI
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX
	Salaires et traitements *			FY
	Charges sociales (10)			FZ
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions		GA
				GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD	
	Autres charges (12)			GE
Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM
	Différences positives de change			GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO
	Total des produits financiers (V)			GP
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR
	Différences négatives de change			GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT
	Total des charges financières (VI)			GU
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			GW	

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A2BVI SAS		Néant ☐			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	(1 503)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	70 000		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	4 869		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	65 131		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP		
			- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin		A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

A2BVI SAS
Société par Actions Simplifiée
au capital de 58 163,00 Euros
Siège social :
18 RUE HUBERT REEVES
Artisanale la Grande Terre
30620 AUBORD
R.C.S : 878 946 110 RCS NIMES

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2022

L'an deux mille vingt-deux,
Et le trente juin à Dix heures,

Les actionnaires de la société **A2BVI SAS**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Madame HUGON Béatrice, préside la séance en qualité de Présidente.

La Présidente constate que les actionnaires présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des actionnaires ;
- la feuille de présence ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 ;
- le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les actionnaires dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis La Présidente rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021, et quitus au Président,
- Affectation des résultats,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses.

La Présidente donne lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

La Présidente ouvre la discussion.

La Présidente répond d'abord aux questions écrites des actionnaires.

Personne ne demandant la parole, La Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 lesquels font apparaître un bénéfice de 65 130,93 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 faisant ressortir un bénéfice de 65 130,93 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 65 130,93 Euros, de la façon suivante :

- Aux autres réserves, pour un montant de 50 830,93 Euros
- A titre de distribution de dividendes aux actionnaires pour un montant de 14 300,00 Euros répartis de la manière suivante :

	Parts sociales
Eligible abat. 40%	14 300.00€
Non éligible à abat .	

Chaque actionnaire recevra ainsi un dividende unitaire de 0,25 Euros.

Depuis le 01/01/2018, les dividendes peuvent faire l'objet de l'application de la flat tax à 30 %.

Toutefois, les personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 50 000 € pour une personne seule et à 75 000 € pour une personne soumise à une imposition commune ont pu demander à être dispensée de l'acompte d'impôt sur les revenus correspondant à 12,80 % sur les 30 % de la flat tax.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
31/12/2020	10 000 €		

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par La Présidente de séance.

La Présidente

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' with a horizontal crossbar and a vertical stroke extending downwards.

A2BVI SAS

S.A.S. au capital de 58 163,00 Euros

Siège social :

18 RUE HUBERT REEVES
Zone Artisanale la Grande Terre
30620 AUBORD

R.C.S : 878 946 110 RCS NIMES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2022 **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2021**

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2021** faisant ressortir un **bénéfice** de **65 130,93** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **65 130,93** Euros, de la façon suivante :

- Aux autres réserves, pour un montant de 50 830,93 Euros
 - A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 14 300,00 Euros
- Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 0,25 Euros.

Pour copie certifiée conforme
Le Président

